

► EN BREF

FNAC / DARTY, UNIS POUR LE PIRE !

Le 18 juillet 2016, l'Autorité de la concurrence a autorisé l'acquisition de Darty par la Fnac, en demandant à la Fnac la cession de 5 magasins ; quatre Darty existants : Italie2, Belleville, St Ouen, Vélizy et une Fnac, celle de Beaugrenelle. Le Groupe FNAC devient leader sur le marché français et 4e distributeur de produits techniques en Europe. Le chiffre d'affaire cumulé annoncé est de 7,4 milliards d'euros.

La multiplication des décisions prises par les pouvoirs publics en faveur des intérêts personnels d'Alexandre Bompard, PDG du Groupe Fnac, interroge sur la nature et l'absence de limite à son pouvoir et à sa rémunération. Il est tout le même un des lobbyistes les plus influents dans le monde de l'économie française. La Bompardmania a atteint l'apothéose en 2016 !

La FNAC devient le géant du e-commerce en arrachant Darty à l'autre pré-tendant, le sud-africain Steinhoff, propriétaire de Conforama. L'opération valorise Darty à 1,16 milliard d'€. Cependant, ces deux entreprises ont des cultures très différentes et l'endettement du nouveau Groupe ne va pas être sans conséquence pour les salariés.

Le Groupe possède désormais 263 magasins Darty et 116 Fnac, et emploie plus de 25 000 salariés.

Mais qui est le coupable dans l'histoire ? Amazon, bien sûr ! Et A. Bompard s'est lancé le défi de le concurrencer.

Concernant Darty, depuis 2013, le chiffre d'affaires a progressé de 10% en France et cette enseigne est restée forte dans son métier d'origine.

La Fnac, elle, mise sur 130 millions de synergies et un partenariat industriel. Depuis des années, la stratégie de diversification : sport, jouets, bricolage... semble inquiéter certains. Le rapprochement avec Vivendi va permettre, en autre, de développer leur base de clientèle ; le nombre d'adhérents Fnac est de 6 millions et environ 10 millions d'abonnés Canal. Le service omnicanal va s'étendre, c'est certain. La Fnac mise sur la complémentarité des réseaux physiques et numériques. La

vente des produits culturels, laminés par la dématérialisation des supports va-t-elle résister ? La Fnac compte sur un maillage plus fin du territoire qui permettrait, par le biais du Click and collect d'acheter sur le site et de retirer le produit dans les magasins.

Dans l'Univers du e-commerce Amazon est le site le plus visité, 17 millions de visiteurs ; La Fnac Darty prend la deuxième place des sites français.

Si la fusion Fnac Darty fait l'unanimité des économistes et financiers, il ne demeure pas moins des interrogations : quelle viabilité, quelle rentabilité et surtout quel coût social ?

La Fnac a renoué avec les profits seulement en 2015 en faisant de fortes économies (de masse salariale essentiellement). Darty a un endettement important. Le coût du rachat est énorme ! Sans être comptable, on envisage difficilement une rentabilité à court terme du Groupe.

Le risque social, lui, prend toute son ampleur ! La Fnac continue et accentue la réduction des effectifs ; elle l'a annoncé clairement dans les fonctions supports (administratif, logistique, informatique).

D'autre part, les cultures d'entreprise sont trop différentes pour pouvoir éviter certaines tensions. Récemment, la CGT, FO et Sud Fnac ont fait échouer les efforts de la Directions et des syndicats d'accompagnement quant à l'élaboration d'un accord sur le travail dominical. Alors que chez Darty, l'ouverture le dimanche est acquise. Autre exemple, le mode de rémunération des salariés des deux groupes n'est pas le même.

Reste à savoir comment Darty va être intégré dans le Groupe Fnac. Quelle cohabitation attend les uns et les autres ? La CGT reste vigilante ; à commencer par le reclassement dans les enseignes des salariés des magasins cédés, les premiers sacrifiés par l'avidité financière et la mégalomanie d'A. Bompard.

**Marie-Hélène THOMET,
secrétaire Fédérale**

À LA FNAC, LA CGT S'OPPOSE AU TRAVAIL DOMINICAL

Le 8 juillet dernier, la CGT, FO et Sud Fnac ont exercé leur droit d'opposition à l'accord relatif au Travail Dominical et de soirée. La notification étant arrivée plusieurs mois après la fin des négociations. La CGT dénonce le lobbying d'Alexandre Bompard, PDG de la Fnac, auprès des différents étages du gouvernement. D'un point de vue sociétal, contrairement à la Convention 106 de l'OIT, la remise en cause du seul jour de repos commun et l'extension possible des horaires de travail jusqu'à minuit sont un recul social majeur aux multiples conséquences pour des salariés déjà soumis à une importante flexibilité. Des horaires atypiques et décalés vont impacter la santé des salariés. Le partage entre la vie privée et professionnelle risque fortement d'être compromis les privant d'une vie de famille et citoyenne normale. Les femmes seront les premières à en subir les conséquences.

La CGT refuse de participer à la généralisation du Travail dominical dans le Commerce, secteur qui joue un véritable rôle de laboratoire social ; c'est une déréglementation des horaires de toutes les professions et de la Société qui est à craindre demain ! De plus, du point de vue économique, et des menaces de chaos financiers, que la direction fait peser sur les syndicats non signataires, cela reste encore à prouver. Comment peut-on faire croire qu'il existe aujourd'hui une clientèle qui attend avec impatience l'ouverture du Dimanche pour aller faire ses achats, ce qu'elle se refuse à faire dans la semaine ?

La concurrence du e-commerce, premier argument avancé par la Direction ne tient pas debout. La Fnac n'a-t-elle pas son site Internet ? La rémunération proposée, dans un premier temps, dans ce superbe accord, ne tient compte ni des conditions de Travail dégradées, ni des vies de familles et sociales ravagées.

Quant au Volontariat même les candidats ont tiqué

La Direction de la Fnac, mauvaise perdante, a déterré la hache de guerre contre la CGT mais nous assumons et nous irons jusqu'au bout pour préserver une dignité dans le monde du Travail.

**Marie-Hélène THOMET
Secrétaire Fédérale**